










Le contrat Horizon
Le contrat Perspective

Respirez... On s'occupe de tout.

Nos contrats d'entretien : votre tranquillité.

Perspective et Horizon, 2 contrats Froid Express qui garantissent :

-  Une identification (n° unique et adresse) de chaque appareil.
-  Un inventaire des appareils avec le lieu, les types de contrat, de garantie, de la durée de garantie, de gaz, la puissance et la marque du matériel, le numéro d'identification et la date de mise en service.
-  Un suivi financier et technique du parc de climatiseurs.
-  Un planning annuel des visites préventives.
-  Pour chaque intervention d'entretien est envoyé un avis de passage. Dans le cadre d'un dépannage, l'accusé de réception de votre demande d'intervention permet une traçabilité de vos appels et une réduction des interventions injustifiées.
-  Le nettoyage à la vapeur (unique en Martinique).
-  La transmission d'un rapport financier.

Contrat Perspective

Un forfait de maintenance préventive (entretien).

Il comprend les prestations de main-d'œuvre et le déplacement des techniciens lors de l'entretien.

En cas de dépannage (hors visites préventives), les prestations de main-d'œuvre, les déplacements et toutes les pièces remplacées sont facturés.



Froid Express intervient dans les 8 heures ouvrables.

Contrat Horizon

Un forfait de maintenance préventive (entretien) et curative (dépannage).



Il comprend les prestations de main-d'œuvre et le déplacement des techniciens lors de l'entretien et des dépannages.



Pour les climatiseurs de marque Panasonic et Samsung de moins de 5 ans, les pièces remplacées ne sont pas facturées.



Froid Express intervient dans un délai maximum de : 2 heures ouvrables pour les interventions dans les locaux indispensables à l'activité (informatique, surface de ventes, etc.) et 8 heures ouvrables pour les autres locaux.

